

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 9 décembre 2022.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Alixia BEAUTÉ, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Frédéric ZUSATZ avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
M. Gilles MAILLARD avec pouvoir à M. Karim DJILALI
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPIER
M. Alain PONCET avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE
M. Gilles BORNOT

Etaient absentes :

Mme Anne POCHOUNY
Mme Martine CHENUS-MARTHEY

Secrétaire de séance :

Mme Alixia BEAUTÉ

<u>OBJET</u> <u>ECOLES - SUBVENTIONS POUR PROJETS PEDAGOGIQUES INNOVANTS</u>

Cette délibération a été affichée le : 21 décembre 2022

ECOLES - SUBVENTIONS POUR PROJETS PEDAGOGIQUES INNOVANTS

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Trois écoles communales sollicitent l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide aux projets pédagogiques innovants.

▪ **Ecole Maternelle Jean Moulin**

Les enseignantes de l'école maternelle Jean Moulin souhaitent mener avec leurs élèves un projet intitulé « *Quand la musique éveille l'école Jean Moulin* ».

A travers ce projet et grâce à l'intervention d'une personne qualifiée, les enseignantes souhaitent faire découvrir à leurs élèves divers instruments (trompette, trombone, saxophone, piano, clarinette, percussions...), leur apprendre à reproduire des rythmes simples et à jouer avec leurs propres voix, pour créer des compositions sonores.

Ce projet doit également permettre de travailler diverses compétences :

- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques ;
- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions (nommer les instruments et les actions qui permettent d'en jouer, enrichir son vocabulaire dans le domaine des sonorités, exprimer son ressenti...) ;
- Mémoriser un répertoire varié de comptines et de chansons, les interpréter de manière expressive ;
- Etc.

Le projet serait mené en classe mais également à l'extérieur de l'établissement, les enseignantes souhaitant que les élèves, accompagnés de parents, puissent aller à la rencontre d'un orchestre ou de groupes musicaux.

Outre leur participation aux sorties, les parents seraient associés au projet en les invitant à encadrer certains ateliers avec les enseignants et à découvrir les travaux de leurs enfants, en fin d'année scolaire.

Pour mener à bien ce projet, l'école sollicite une subvention de 500 €. Monsieur ROCH, IEN de notre circonscription, a validé l'intérêt pédagogique du projet.

▪ **Ecole maternelle Jean Zay**

Les enseignantes de l'école maternelle Jean Zay sollicitent une aide financière pour deux projets¹.

Le premier s'intitule « *La forêt, son écosystème et ses légendes* » et doit permettre d'observer le vivant avec les élèves, de les éduquer au respect de la biodiversité.

¹ Pour mémoire, un même établissement ne peut pas obtenir plus de 2 financements pour « projets pédagogiques innovants » par année scolaire.

Les compétences que les enseignantes souhaitent travailler sont les suivantes :

- Reconnaître et décrire les principales étapes du développement d'un animal ou d'un végétal ;
- Connaître les besoins essentiels de quelques végétaux et animaux ;
- Adopter une attitude responsable, respecter les milieux naturels et le vivant ;
- Se déplacer avec aisance dans des milieux variés, naturels ou aménagés ;
- Situer des événements vécus les uns par rapport aux autres, en les repérant dans la journée, la semaine, le mois ou les saisons.

Le projet se déroulerait sur toute l'année scolaire et diverses sorties seraient programmées, impliquant systématiquement des parents :

- Dans le bois de Courcelles, au fil des différentes saisons ;
- Visite de l'exposition du Pavillon des sciences « *L'arbre, de la petite graine à la vieille branche* » ;
- Sortie de fin d'année au parc animalier de Fougerolles-Saint Valbert (visite guidée, ateliers nature).

Monsieur ROCH, IEN de notre circonscription, a validé le projet sur le plan pédagogique et l'école sollicite une subvention de 500 €.

Le deuxième projet de l'école s'intitule « *Des jeux coopératifs à la maternelle Jean Zay* ». En s'appuyant sur la pédagogie coopérative, les enseignantes espèrent :

- Créer une interdépendance positive entre les élèves, développer la cohésion, l'altruisme et l'entraide ;
- Développer la confiance des élèves (confiance en soi et envers les autres) ;
- Développer le langage oral, échanger et communiquer pour atteindre un objectif commun ;
- Apprendre aux élèves à coopérer, être tuteurs et gérer leurs émotions.

Là encore, le projet se déroulerait sur toute l'année scolaire et sans doute au-delà. Les parents seraient invités en classe une fois par mois, pour participer à des jeux coopératifs avec leurs enfants. Des jeux coopératifs seraient également construits avec leur aide.

Monsieur ROCH, IEN de notre circonscription, a validé le projet sur le plan pédagogique, estimant par ailleurs que ce projet « *est en parfaite adéquation avec le travail actuellement conduit sur le REP⁺ dans le domaine de la coopération* ». Une subvention de 500 € est sollicitée.

▪ **Ecole élémentaire André Boulloche**

Trois enseignants de l'école élémentaire André Boulloche souhaitent renouveler le partenariat établi avec l'association ECTI depuis plusieurs années.

Pour mémoire, ce partenariat offre aux élèves, encadrés par les bénévoles retraités de l'ECTI, l'occasion de fabriquer des objets permettant de mieux comprendre certains principes scientifiques et/ou physiques.

Avant la fin de l'année scolaire 2022/2023, les enseignants aimeraient donc fabriquer avec leurs élèves les objets suivants :

- Une lampe « lumière de Noël » (projet des CM2 de Mme CHINAOUÏ / apports théoriques sur l'électricité) ;
- Une lampe « arc-en-ciel » (projet des classes de CM1 de Mmes ROBERT et DESSET / apports théoriques sur l'électricité).

Chaque classe participerait à 2 séances pratiques, précédées d'une séance théorique en classe, sur les thèmes des énergies et de l'électricité.

Ces projets permettraient aux élèves de pratiquer une démarche d'investigation (observer, questionner...), de manipuler, d'expérimenter, d'exercer leur habileté manuelle et d'acquérir de nouvelles connaissances dans les domaines techniques.

En fin d'année scolaire, les objets fabriqués par les élèves pourraient être exposés à la fête de l'école et chaque élève pourrait ensuite rapporter « son » objet à domicile.

L'intérêt pédagogique du projet, qui permettrait d'associer les parents au fonctionnement de l'établissement (ils participeraient à l'encadrement des séances pratiques) et de proposer aux élèves des activités enrichissantes, a été validé par M. ROCH, Inspecteur de circonscription. Une subvention de 500 € est demandée.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal répond favorablement à l'ensemble de ces demandes et décide de procéder au versement :

- d'une subvention de 500 € à la coopérative de l'école maternelle Jean Moulin,
- d'une subvention totale de 1000 € à la coopérative de l'école maternelle Jean Zay (500 € pour chacun des deux projets présentés),
- d'une subvention de 500 € à la coopérative de l'école élémentaire André Boulloche.

Décision du Conseil Municipal

Pour	: 32
Contre	: 0
Abstentions	: 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 21 décembre 2022